

N° 2024/561

Le 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Xavier COQUENTIN

SICTEUB :

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

Excusés : Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Jacques GAUBOUR, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, membre titulaire au sein du SICTEUB, informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune de CHAUMONTEL au SICTEUB ;

Vu la délibération n° 2019/030 du 13 novembre 2022 portant modification statutaire du SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;

Vu la demande du SICTEUB reçue en date du 14 octobre 2024 relative à l'adhésion :

- des communes de Noisy sur Oise et Viarmes pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;
- de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour la compétence Assainissement pour les communes de Apremont, Avilly Saint Léonard, Gouvieux, Chantilly et Vineuil Saint Firmin ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 19 décembre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Considérant que le SICTEUB a approuvé, par délibération en date du 3 octobre 2024, l'adhésion des communes de Noisy sur Oise et Viarmes pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;

Considérant que le SICTEUB a approuvé, par délibération en date du 3 octobre 2024, l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour la compétence Assainissement pour les communes de Apremont, Avilly Saint Léonard, Gouvieux, Chantilly et Vineuil Saint Firmin ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette adhésion.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion :

- des communes de Noisy sur Oise et Viarmes pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;
- de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour la compétence Assainissement pour les communes de Apremont, Avilly Saint Léonard, Gouvieux, Chantilly et Vineuil Saint Firmin ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#